Fil info spécial "Élections professionnelles" n°2

**** ****

Pour voter aux élections professionnelles, il faut :

1. Avoir créé son compte en se rendant à l’adresse <https://vote2014.education.gouv.fr/#/login>
2. Lors de la création de ce compte, se définir un mot de passe
3. Se munir de son identifiant d’électeur, remis en main propre par votre chef d’établissement (par voie postale ou par courriel dans certains cas particuliers)
4. Se rendre sur le site des élections professionnelles (Cf adresse ci-dessus)
5. Voter pour les différents scrutins auxquels vous pouvez participer. Pour la majorité d’entre vous il y en a 4 : la Commission Paritaire Acad (SNEP !), la Commission paritaire Nationale (SNEP !), le Comité Technique Acad (FSU !) et le Comité Technique National (FSU !).

En cette période électorale, nous recevons beaucoup de mails de syndicats qui se réveillent au moment des élections (coïncidence, certainement… !), le SNEP-FSU Limoges, de son côté, continue son travail de fond, en poursuivant la défense de ses mandats.

Ceci est le 2ème fil info Spécial Elections : à chaque fois, un paragraphe explicatif, et un lien pour aller plus loin si vous le souhaitez !

**Avec le SNEP-FSU,**

**DEFENDRE…**

[**La place de l’EPS dans le système éducatif :**](http://www.snepfsu.net/peda/index.php)

Si l’EPS et le Sport Scolaire existent toujours aujourd’hui, nul doute que le SNEP y est pour quelque chose. Avec pour leitmotiv de faire participer la profession dans son ensemble aux décisions prises, nous cherchons a toujours nous montrer plus exigeants pour notre discipline. Les EPSiliades, les Etats Généraux de l’EPS ont été des moments forts, mais il serait réducteur de limiter nos initiatives à ces événements. Allez donc consulter le site du SNEP à ce sujet : consultations, forums, publications, lectures, conférences… L’EPS au corps et au cœur !

[**Le service public d’éducation**](http://www.snepfsu.net/peda/programme.php) **et** [**du sport scolaire**](http://www.snepfsu.net/sportsco/index.php): la place de l’EPS est évidemment un des dossiers prioritaires du SNEP-FSU, mais sans service public d’Education, point de salut ! Le SNEP se veut un moteur de la FSU dans cette perspective, démontrant son intérêt, ciblant ses points faibles (fruits de politiques libérales votées en toute connaissance de cause par leurs auteurs !) pour le renforcer et lui permettre d’accomplir sa mission d’Education de toutes et tous.

Le Sport Scolaire (un droit pour tous !), fait partie intégrante de ce Service Public que nous voulons optimal pour chacun de nos élèves. Le SNEP-FSU a arraché après plus de 35 ans de luttes la parution du décret perpétuant enfin nos 3 heures de forfait pour l’animation de l’AS. Mais là encore il faudra toute la conviction de la profession, avec le SNEP, pour conserver et améliorer ce petit bijou que le monde entier nous envie.

[**Le statut particulier des enseignants d’EPS**](http://www.snepfsu.net/corpo/statut.php): décrié par certains, qui voudraient faire avaler qu’en devenant certifié nos maxima de services tomberaient automatiquement à 18h (rappel : les collègues d’Edication Musicale ou encore d’Arts Plastiques ont longtemps été certifiés…. avec 20h !), rappelons-nous que notre statut de prof d’EPS est une chance (forfait AS, commissions paritaires propres…).

[**Le déroulement de carrière de TOUS les enseignants d’EPS :**](http://www.snepfsu.net/corpo/hclprof.php) par son action, le SNEP-FSU a permis qu’au fil des années le ratio de collègues obtenant la Hors-Classe augmente sensiblement (de 4.9% en 2006 à 7% pour l’an dernier). Ce n’est pas suffisant, et les commissaires paritaires du SNEP continuent à œuvrer pour ne pas léser de collègues, pour que tous aient un déroulement de carrière complet, incluant la hors-classe (gagnée au passage par la seule FSU !).

[**Le droit à mobilité**](http://www.snepfsu.net/mvt/index.php): 400 mutations intra supplémentaires ou améliorées l’an passé, des dizaines chaque année à l’inter, des mobilisations pour un rééquilibrage du barème et pour un retour à un mouvement national en une phase… la liste est longue des initiatives du SNEP dans le domaine !

[**Les règles du paritarisme**](http://www.snepfsu.net/mvt/propo.php): avec toujours pour principal mot d’ordre de faire respecter les règles en place, le SNEP-FSU se veut intransigeant sur ces dernières. Conscients et respectueux des principes d’indépendance, d’égalité et de responsabilités qui leur incombent, les commissaires paritaires du SNEP travaillent pour que le paritarisme ne soit pas qu’un affichage, mais qu’il permette bien de défendre les droits des personnels qu’ils représentent. Ce qui n’empêche bien évidemment pas le SNEP et la FSU de faire des propositions à l’administration pour faire évoluer ces règles pour plus d’équité et de justice.

L’équipe du SNEP Limoges